

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance  
ordinaire  
avril  
2012

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 2 avril 2012 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Martin Lapierre, maire  
M. Martin Lacasse, conseiller  
M<sup>me</sup> Lynda Carrier, conseillère  
M. François Audet, conseiller  
M. Richard Turgeon, conseiller  
M. Réjean Lemieux, conseiller

Est absent :

M. Gaétan Esculier, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Denis Labbé, directeur général.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Martin Lapierre déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

120401

#### PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mars 2012 est adopté tel que rédigé.

2. Le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 13 mars 2012 est adopté tel que rédigé.  
Adopté

110402

#### COMPTES

Il est proposé par Richard Turgeon  
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le rapport des dépenses autorisées et payées de 247 947,86 \$ et celui des revenus de 29 731,78 \$ pour le mois de février 2012 sont approuvés tels que présentés.  
Adopté

#### RAPPORT DU MAIRE

## PÉRIODE DE QUESTIONS

### DÉVELOPPEMENT 279

Le directeur général informe les membres du conseil que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a procédé à l'émission du certificat d'autorisation pour la réalisation des travaux du Développement 279 le 22 mars 2012.

120403

### RÈGLEMENT 10-221

Règlement décrétant l'acquisition de terrains et de servitudes, des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial et de voirie dans le Développement 279 pour un montant de 2 590 000 \$ et autorisant un emprunt de 2 590 000 \$

Considérant que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a émis le certificat d'autorisation afin que la municipalité puisse procéder aux travaux ;

Il est proposé par Réjean Lemieux  
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil autorise le directeur général à procéder à la demande de soumissions pour la réalisation des travaux d'infrastructures de la phase 1 tels qu'autorisés par le MDDEP pour le Développement 279.  
Adopté

120404

### SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

ATTENDU que le conseil a pris connaissance du rapport des activités en sécurité incendie pour les années 2009 et 2010 de la MRC de Bellechasse ;

Il est proposé par Martin Lacasse  
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. La Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse entérine le rapport des activités en sécurité incendie pour les années 2009 et 2010 produit par la MRC de Bellechasse conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie.  
Adopté

120405

### CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE - CONGRÈS

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil autorise la participation de M<sup>me</sup> Lynda Carrier, conseillère, au colloque du Carrefour action municipale et famille qui se

tiendra le 1<sup>er</sup> et 2 juin 2012. Il est également autorisé qu'un autre membre du comité famille puisse s'inscrire au même congrès.

2. Le conseil autorise le paiement des frais d'inscription et le remboursement des frais de séjour sur présentation des pièces justificatives au directeur général.

Adopté

120406

**RÉCUPÉRATION DU BOIS**  
**MRC DE BELLECHASSE**

CONSIDÉRANT que la MRC de Bellechasse continue son projet de récupération du bois ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est intéressée à faire partie du projet ;

Il est proposé par Martin Lacasse  
appuyé par Richard Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil désire faire savoir à la MRC de Bellechasse qu'elle est intéressée à participer à la récupération du bois suivant les modalités établies par la MRC de Bellechasse.

Adopté

120407

**ASSURANCE COLLECTIVE**  
**RENOUVELLEMENT 2012-2013**

ATTENDU que le Groupe financier AGA inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse ;

ATTENDU que le Groupe AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe financier) pour la période au 1<sup>er</sup> mai 2012 au 30 avril 2013 sont justifiées ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la municipalité et qu'ils jugent opportun de les accepter ;

Il est proposé par Lynda Carrier  
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil accepte les conditions de renouvellement présentées par la SSQ Groupe financier concernant l'assurance collective des employés de la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2012 au 31 décembre 2013.

Adopté

**JUGEMENT**  
**LES FONDATIONS J. LECLERC INC.**

M. le maire procède à un résumé du jugement rendu le 21 mars 2012 par le juge Georges Taschereau de la Cour supérieure du Québec dans la cause impliquant la municipalité et Les Fondations J. Leclerc inc.. Il est également mentionné que la cour a ordonné la démolition d'une partie du bâtiment.

120408

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION  
RAPPORT FINANCIER 2011**

CONSIDÉRANT que le conseil approuve le rapport financier pour l'année 2011 de l'Office municipal d'habitation produit par la firme comptable Lemieux Nolet S.E.N.C.R.L. en date du 12 mars 2012 ;

Il est proposé par Martin Lacasse  
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Il est constaté que les revenus sont de 111 782 \$ et les dépenses de 113 018 \$, laissant un déficit de 1 236 \$ soit un montant de 124 \$ à assumer par la municipalité.

2. Il n'y aura pas de versement de quote-part pour l'année 2012 suivant les prévisions budgétaires approuvées par la Société d'habitation du Québec.

Adopté

120409

**CHAROLAIS CHAMPÊTRE (G.L.S.C.B.) INC.  
RAPPORT FINANCIER 2011**

CONSIDÉRANT que le conseil approuve le rapport financier pour l'année 2011 de Charolais champêtre (G.L.S.C.B.) inc. produit par la firme comptable Lemieux Nolet S.E.N.C.R.L. en date du 7 février 2012;

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Il est constaté que les revenus sont de 364 559 \$ et que les dépenses sont 324 921 \$ soit un surplus de 39 638 \$.

2. Que les actifs représentent un montant 152 158 \$, que les passifs à court terme indiquent un montant de 68 695 \$, que les montants investis en immobilisations sont de 34 623 \$ et que les actifs nets non affectés sont de 48 840 \$.

Adopté

120410

**RACCORDEMENT AUX INFRASTRUCTURES**

CONSIDÉRANT qu'il est prévu l'ajout de résidences dans l'entrée ouest du village et du côté nord de la voie publique ;

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil autorise le raccordement des propriétés dans le secteur du 2876, avenue Royale suivant les modalités de raccordement prévues à la réglementation municipale.

Adopté

120411

ASSOCIATION DES MAÎTRES CYCLISTE DE QUÉBEC

CONSIDÉRANT que l'Association des Maîtres cyclistes de Québec désire tenir une compétition le 31 juillet 2012 à 18 h 30 ;

CONSIDÉRANT que l'association a obtenu les autorisations du Ministère des Transports du Québec (MTQ) ;

Il est proposé par Richard Turgeon  
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil autorise l'Association des Maîtres cyclistes de Québec à tenir leur compétition le 31 juillet 2012 à 18 h 30.

2. L'association devra s'assurer de respecter toutes les règles de sécurité et de détenir les assurances requises pour la tenue d'un tel évènement.

Adopté

AVIS DE  
MOTION

Je, Martin Lacasse, conseiller, donne avis de motion qu'un règlement décrétant des travaux de rénovation de la toiture du 11, avenue Commerciale et un emprunt de 80 000 \$ sera présenté à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Martin Lacasse, conseiller

120412

EXPO BBQ

Il est proposé par Richard Turgeon  
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil autorise le versement d'une subvention de 100 \$ pour l'organisation et la tenue de l'Expo BBQ de Bellechasse.

Adopté

120413

SIGNALISATION ROUTE CHABOT  
DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL VISION PLUS INC.

CONSIDÉRANT que Développement résidentiel Vision Plus inc. désire renouveler son contrat de signalisation avec le Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour le panneau situé à proximité de l'intersection de la route Chabot et de l'avenue Royale;

Il est proposé par Réjean Lemieux  
appuyé par Richard Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil désire informer le ministère qu'il n'a pas d'objection à ce que le permis d'affichage de Développement résidentiel Vision Plus inc., situé au 2716, avenue Royale à Saint-Charles-de-Bellechasse, soit reconduit pour les prochaines années.

Adopté

120414

DÉVELOPPEMENT 279  
GÉNISOL ENVIRONNEMENT INC.

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil accepte la proposition de Génisol Environnement inc. en date du 7 mars 2009 pour assurer le suivi environnemental lors de la réalisation des travaux d'installation des infrastructures dans le développement 279.

Adopté

120415

ENTRETIEN DES ACCOTEMENTS

Il est proposé par Richard Turgeon  
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil retient les services de Débroussaillage JMS et associés de Buckland pour faire l'entretien des accotements des chemins entretenus par la municipalité.

Adopté

120416

BIBLIOTHÈQUE JACQUES-LABRIE  
M<sup>me</sup> SOLANGE FRENETTE

CONSIDÉRANT que M<sup>me</sup> Solange Frenette agit à titre de bénévole à la bibliothèque municipale Jacques-Labrie depuis 25 ans;

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Richard Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil désire adresser ses plus sincères félicitations à M<sup>me</sup> Solange Frenette pour ses 25 ans d'engagement bénévole auprès de la bibliothèque municipale.

2. Les membres du conseil désirent souligner l'engagement constant et dynamique de M<sup>me</sup> Frenette pour le maintien des services de notre bibliothèque à l'ensemble de la population. Cette dernière a été l'une des personnes ayant contribué à la création du service de bibliothèque municipale à Saint-Charles-de-Bellechasse. Elle représente un modèle d'engagement pour toute la municipalité.

3. Le conseil désire également adresser ses sincères félicitations à M<sup>me</sup> Liliane Lemieux pour ses 15 ans d'engagement auprès de la bibliothèque.

Adopté

120417

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
NOMINATION

Il est proposé par Réjean Lemieux  
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT:

1. Le conseil désire renouveler le mandat de M. Luc Bourgault, demeurant au 6831, rang de l'Hétrière Est, à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme pour une période de 2 ans se terminant en avril 2014.  
Adopté

120418 ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC  
MEMBRE

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Richard Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT:

1. Le conseil autorise l'inscription de M. Nicolas Dubuc St-Gelais à titre de membre de l'ordre des urbanistes du Québec et autorise le remboursement des frais de la cotisation annuelle.  
Adopté

120419 ÉCLAIRAGE DE RUE  
ROUTE 279 ET CHEMIN DU LAC SAINT-CHARLES

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT:

1. Le conseil autorise l'installation d'une lampe de rue à haute pression au sodium à l'intersection du chemin du Lac Saint-Charles et de la route 279.

2. Le conseil autorise le directeur général à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation du dossier.  
Adopté

PARC RIVERAIN  
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2011

M. Réjean Lemieux, conseiller, dépose le rapport d'activités 2011 pour les Amis du parc riverain de la Boyer.

120420 LES AMIS DU PARC RIVERAIN  
NOMINATION

Il est proposé par Richard Turgeon  
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT:

1. Le conseil nomme M<sup>me</sup> Lynda Carrier, conseillère, à titre de représentante de la municipalité au conseil d'administration de Les Amis du parc riverain de la Boyer.  
Adopté

120421 PARC RIVERAIN  
APPUI DEMANDE DE SUBVENTION

Il est proposé par François Audet

appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil appuie la demande de subvention déposée par Les Amis du parc riverain de la Boyer auprès du CLD de Bellechasse dans le cadre du programme d'aide aux initiatives en milieux ruraux (AIMR).

Adopté

120422

ZONAGE AGRICOLE  
PRÉSENTAL INC.

CONSIDÉRANT que Présental inc. a présenté une demande dans le but de faire exclure de la zone agricole une partie des lots 2 820 995, 2 820 996 et 4 734 835 du cadastre du Québec, le tout représentant une superficie de 3 620 m<sup>2</sup>;

Il est proposé par Réjean Lemieux  
appuyé par Richard Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil désire informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) qu'il appuie la demande d'exclusion présentée par Présental inc. concernant une partie des lots 2 820 995, 2 820 996 et 4 734 835 du cadastre du Québec, considérant que l'entreprise est installée depuis 1982 ainsi que pour les motifs invoqués dans la demande.

2. La présente demande n'est pas conforme à la réglementation en vigueur.

Martin Lacasse, conseiller, vote contre considérant que la demande est non conforme

Adopté majoritairement

120423

CARNAVAL 2012

CONSIDÉRANT que M<sup>me</sup> Maryse Bilodeau, coordonnatrice en loisirs, a contribué grandement à l'organisation du Carnaval d'hiver 2012;

CONSIDÉRANT que le rapport des activités est déposé;

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil désire adresser ses plus sincères félicitations à M<sup>me</sup> Maryse Bilodeau pour l'organisation, la réalisation et le succès du Carnaval 2012.

Adopté

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Le directeur général signifie qu'il y a des crédits disponibles pour toutes les résolutions autorisant une dépense contenue dans le présent procès-verbal.

110424

AJOURNEMENT

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Richard Turgeon



ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La présente séance est ajournée au 30 avril 2012 à 20 h. Il est 20 h 47.

Adopté

Le directeur général

Le maire

Denis Labbé, B. urb.

Martin Lapierre

\*\*\*\*\*

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance  
ajournée  
avril  
2012

Séance ajournée des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 30 avril 2012 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Martin Lapierre, maire  
M. Gaétan Esculier, conseiller  
M. Martin Lacasse, conseiller  
M<sup>me</sup> Lynda Carrier, conseillère  
M. François Audet, conseiller  
M. Réjean Lemieux, conseiller

Est absent :

M. Richard Turgeon, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Denis Labbé, directeur général.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Martin Lapierre déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

#### RÉOUVERTURE

La séance ordinaire du 2 avril 2012 est rouverte.  
Adopté

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

120425

ASPHALTE 2012  
APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder à différents travaux d'asphaltage dans la municipalité;

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil autorise le directeur général à procéder à un appel d'offres pour les travaux d'asphaltage à être réalisés en 2012, principalement sur l'avenue Patrice et le rang Nord-Est.  
Adopté

120426

DÉROGATIONS MINEURES

4441, RANG SUD-OUEST

CONSIDÉRANT que M. Léopold Ruel, domicilié au 4441, rang Sud-Ouest, a présenté une demande de dérogation mineure concernant le 4441, rang Sud-Ouest, soit le lot 2 819 465 du cadastre du Québec, pour effectuer un lotissement ;

CONSIDÉRANT que l'avis public a été donné le 13 avril 2012;

CONSIDÉRANT que la recommandation du comité consultatif d'urbanisme a été formulée par la résolution n° CCU120402 ;

CONSIDÉRANT que la maison a été construite avant le 9 novembre 1978, qu'elle bénéficie d'un droit acquis et qu'elle est située à moins de 100 m d'un cours d'eau ;

CONSIDÉRANT que le conseil a donné l'opportunité à d'autres personnes intéressées de se faire entendre ;

Il est proposé par Gaétan Esculier  
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil accorde une dérogation mineure pour le lotissement du lot 2 819 465, tel que préparé par M. Roch Poulin en date du 24 octobre 2011, sous la minute 5162.  
Adopté

120427

DÉVELOPPEMENT 279  
FOURNITURE DE MATÉRIAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT EN PVC

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel d'offres public le 5 avril 2012 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions le 27 avril 2012 ;

Il est proposé par Réjean Lemieux  
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil retient la soumission de Réal Huot inc. au montant de 158 795, 93 \$. Les items 2.2.20 et 2.2.21 ont été retirés du calcul des soumissions pour établir l'équité entre tous les soumissionnaires.

2. Le directeur général est autorisé à signer les documents requis.  
Adopté

120428

DÉVELOPPEMENT 279  
FOURNITURE D'ÉGOUT EN BÉTON

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de matériel d'égout en béton en date du 6 avril 2012;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes par la municipalité le 27 avril 2012;

Il est proposé par Gaétan Esculier  
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil retient la soumission de Fortier 2000 ltée au montant de 101 340,53 \$, taxes incluses.
  2. Le directeur général est autorisé à signer les documents requis.
- Adopté

120429

DÉVELOPPEMENT 279  
PELLE HYDRAULIQUE

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel d'offres public le 6 avril 2012 et qu'elle a procédé à une ouverture de soumissions le 27 avril 2012;

Il est proposé par Lynda Carrier  
appuyé par Gaétan Esculier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil retient la soumission de Les Excavations Lafontaine inc. pour le produit n° 1 au montant de 347 \$ l'heure et pour le produit n° 3 au montant de 340 \$ l'heure.
2. Considérant que deux soumissionnaires étaient égaux pour le produit n° 2, le directeur général a procédé, conformément à la loi et au règlement, à un tirage au sort en présence desdits soumissionnaires. Le conseil retient la soumission de Excavation Saint-Charles inc., au montant de 115 \$ l'heure, étant l'entreprise favorisée par le tirage au sort.

3. Le directeur général est autorisé à signer les documents requis.
- Adopté

MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE

Le directeur général informe les membres du conseil que la municipalité a reçu copie papier des certificats d'autorisation du ministère de l'Environnement pour la réalisation des travaux de mise aux normes de l'eau potable.

120430

RÈGLEMENT 12-236  
Règlement décrétant une dépense de  
80 000 \$ et un emprunt de 80 000 \$ pour  
la réfection de la toiture du garage et de la caserne

Il est proposé par Martin Lacasse  
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil adopte le règlement portant le titre de «Règlement décrétant une dépense de 80 000 \$ et un emprunt de 80 000 \$ pour la réfection de la toiture du garage et de la caserne» et portant le numéro 12-236.
- Adopté

RÈGLEMENT  
12-236

RÈGLEMENT 12-236  
Règlement décrétant une dépense de  
80 000 \$ et un emprunt de 80 000 \$ pour

la réfection de la toiture du garage et de la caserne

**LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:**

1. Le présent règlement porte le titre de règlement décrétant une dépense de 80 000 \$ et un emprunt de 80 000 \$ pour la réfection de la toiture du garage et de la caserne.
2. Le conseil est autorisé à réaliser la réfection de la toiture du garage et de la caserne, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée, préparée par Damien Laflamme, architecte de Bouchard & Laflamme Architectes, en date du 27 mars 2012, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « 1 » et annexe « 2 ».
3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 80 000 \$ pour les fins du présent règlement.
4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 80 000 \$ sur une période de 15 ans.
5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année et représentant 100% des échéances annuelles pour une période de 15 ans.
6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

120431

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVE PHASE II**

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Gaétan Esculier

**ET RÉSOLU CE QUI SUIT:**

1. La Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse autorise la présentation du projet de réfection des bandes de l'aréna au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase II.

2. Il est confirmé l'engagement de la municipalité à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

3. La municipalité désigne M. Denis Labbé, directeur général, comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adopté

ALIMENTS BRETON INC.  
3, AVENUE COMMERCIALE

Le directeur général informe les membres du conseil qu'il a reçu des assureurs de Génétiporc inc. et Aliments Breton inc. & Al., principalement du cabinet d'expertise en règlement de sinistre Les Gestions F. Dumouchel ltée, une mise en demeure concernant le feu qui est survenu au 3, avenue Commerciale le 6 avril 2012.

120432 FONDATION LE RAYON D'ESPOIR DE LA MRC DE BELLECHASSE

Il est proposé par Gaétan Esculier  
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil autorise le versement d'une subvention d'un montant de 100 \$ à la Fondation Le Rayon d'Espoir de la MRC de Bellechasse pour la soutenir dans ses différentes activités.

Adopté

120433 MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE  
CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX

Il est proposé par Réjean Lemieux  
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil entérine le contrat octroyé par le directeur général à Inspec-sol inc. au montant de 15 768,82 \$, étant le plus bas soumissionnaire, pour le suivi du contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la mise aux normes des installations de production d'eau potable.

Adopté

120434 RÈGLEMENT 10-221  
Règlement décrétant l'acquisition de terrain  
et de servitude, des travaux d'aqueduc,  
d'égout sanitaire et pluvial et de voirie dans  
le Développement 279 pour un montant de  
2 590 000 \$ et autorisant un emprunt de  
2 590 000 \$

CONSIDÉRANT que le règlement 10-221 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et que la municipalité peut emprunter jusqu'à 100 % du montant dudit emprunt;

CONSIDÉRANT que la municipalité débutera les travaux dans les prochains jours;

CONSIDÉRANT que le financement permanent sera fait à une date ultérieure et que la municipalité doit avoir les liquidités nécessaires pour rencontrer ses obligations contractuelles;

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Gaétan Esculier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil autorise un emprunt temporaire jusqu'à un maximum de 2 500 000 \$ dans le cadre du règlement 10-221.

2. Le maire ou le maire suppléant et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire ou utile pour donner plein et entier effet à la présente résolution.  
Adopté

120435

RÈGLEMENT 11-229

Règlement décrétant une dépense de 6 219 740 \$ et un emprunt de 6 219 740 \$ pour la mise aux normes des équipements d'eau potable et la construction d'un réservoir d'eau potable

---

CONSIDÉRANT que le règlement 11-229 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et que la municipalité peut emprunter jusqu'à 100 % du montant dudit emprunt;

CONSIDÉRANT que la municipalité a débuté les travaux;

CONSIDÉRANT que le financement permanent sera effectué à une date ultérieure et que la municipalité doit avoir les liquidités nécessaires pour rencontrer ses obligations contractuelles;

Il est proposé par Lynda Carrier  
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil autorise un emprunt temporaire jusqu'à concurrence de 6 000 000 \$ dans le cadre du règlement 10-221.

2. Le maire ou le maire suppléant et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire ou utile pour donner plein et entier effet à la présente résolution.  
Adopté

120436

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Martin Lacasse  
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. La présente séance est close à 20 h 30.  
Adopté

Le directeur général

Le maire

Denis Labbé, B. urb.

Martin Lapierre

\*\*\*\*\*